



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au Greffe



16151009

20 OCT. 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0432.719.176

Dénomination

(en entier) : **DEFY**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : RUE DU FRAMBOISIER 14, 1180 UCCLE

Objet de l'acte : **TRANSFERT SIEGE SOCIAL**

Extrait du PV de l'AGE du 30.09.2016

L'assemblée des associés réunie ce jour décide de transférer avec effet immédiat le siège social à 1180 Uccle, Rue Général Lotz 50, et par conséquent décide de modifier l'article 2 des statuts pour le remplacer par le texte suivant : « Son siège social est établi à 1180 Uccle, Rue Général Lotz 50 ».

L'ancien siège social est supprimé.

L'assemblée a également décidé de conférer tous pouvoirs à Monsieur Benjamin ARIEL représentant la société INTERCOMPTA sprl pour signer et déposer la publication au Moniteur ainsi que la déclaration d'immatriculation, de modification, de radiation auprès d'un guichet d'entreprise de la Banque carrefour des entreprises.

Pour extrait analytique conforme,

Benjamin ARIEL
MANDATAIRE

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature